
La sécurité au centre " la Chaume"

Les agréments	P
Les contrôles légaux	P
Les organes de sécurité	P
L'entretien sécurité	P
Formation du personnel	P
La sécurité au quotidien	P
La restauration	P
La santé	P
Le contrat d'assurance	P
Annexe	

La sécurité au centre " la Chaume"

I. Les agréments

Le Pupilles de l'enseignement Public du Haut-Rhin est une association régie par la loi de 1901 1908
Le centre " la Chaume" est agréé:

Type d'agrément	OUI	NON	Numéro d'agrément	Obtenu le
Jeunesse et Sports	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	068-249-048	03/02/1981
Education Nationale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	07 5 A 68 96	16/10/2003
Agrément Tourisme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	07500000211052000	01/07/2000
DDASS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	68.249.44	13/06/2003
Autre (<i>Veillez préciser</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

2. Les contrôles légaux

La commission de sécurité

Le bâtiment principal "la Chaume"(lieu-dit les Machielles 68370 ORBEYadresse) est classé de type RH,N-4^{ème} catégorie, susceptible de recevoir un effectif total de 4 personnes.

Le bâtiment secondaire "la Chaumière" et "la Neuve-Chaume" (même adresse) est classé de type RH,N-4^{ème} catégorie, susceptible de recevoir un effectif total de 126 personnes.

La police du bâtiment de la ville de ORBEY, sous ordre de la préfecture, sous-préfecture a procédé le 11 février 2002 à la visite des bâtiments. Elle a effectué différents essais : éclairage de sécurité, détection incendie, désenfumage etc... et visité l'établissement. Elle a émis un avis favorable à la poursuite de l'activité de l'établissement.

Contrôles par les bureaux agréés :

Les installations suivantes sont contrôlées :

Installation	Société de contrôle	périodicité
--------------	---------------------	-------------

Electricité	LA VERIFICATION ELECTRIQUE	1/3 fois par an
Détection incendie (extincteurs, RIA, trappe de désenfumage..)	CHUBB	1 fois par an
Ascenseurs, monte-charge, élévateur pour handicapés		fois par an
Equipement Gaz (cuisine, lingerie/raccordement/citerne)	BONNET CIDELCEM	1 fois par an
Equipement de chauffage	BRUNN	1 fois par an
Portail d'accès		fois par an
Aires de jeux extérieur/équipements sportifs	APAVE	1 fois par an
Réservoir d'eau / station d'épuration	I.R.H.environnement	2 fois par an

Conformément à la loi française, un registre sécurité est tenu à jour et consultable sur simple demande au centre " la Chaume".

3. Les organes de sécurité

Détection incendie

Les bâtiments "La Chaumière", "la Chaume" et "la Neuve-Chaume" sont dotés d'une détection incendie D.I. Elle est opérationnelle à partir de détecteurs :

- boîtiers rouges bris de glace
- des détecteurs ioniques de fumée fixés au plafond
- Blocs de report d'alarme

Les issues de secours sont équipées d'un dispositif de verrouillage à ventouses électromagnétiques.

Blocs secours :

Les différentes issues de secours sont balisées par les blocs de sécurité reliés à une source d'énergie autonome.

Appels d'urgence :

Les chambres adaptées pour les personnes handicapées sont équipées d'un téléphone relié 24h/24 à l'accueil
Des téléphones sont disponible dans chaque chambre adulte.

Vidéo surveillance :

Des points sensibles sont contrôlés par caméras reliées à une vidéo surveillance avec deux écrans à la réception.

4. L'entretien sécurité

Les contrats d'entretien :

Pour assurer la bonne maintenance des installations, Le centre " la Chaume" a souscrit différents contrats d'entretien auprès de sociétés spécialisées :

- ascenseurs :
- détection incendie : CHUBB
- extincteurs, RIA, trappe de désenfumage: DESAUTEL
- installation téléphonique : SPIE COMMUNICATION
- chauffage, ramonage : BRUNN
- hygiène et désinsectisation : ERCHEM SILLIKER
- dégraissage des réseaux d'extraction : BONNET CIDELCEM
- Equipement gaz (cuisine et lingerie)

Entretien technique

Le centre " la Chaume" est doté d'un service entretien technique composé de 1 personnes. Un ou plusieurs membres du service sont présents au centre " la Chaume" du 2 janvier au 20 décembre. Hors du temps de présence physique, la présence d'un responsable est assurée.

Entretien ménage

L'entretien des chambres, des sanitaires et des parties communes est assuré chaque jour par une équipe de 3 personnes.

5. Formation du personnel

Consignes de sécurité

Un document « consignes de sécurité » comprenant : les principes de prévention, les mesures de prévention, l'organisation de la sécurité au centre " la Chaume" est présenté et diffusé à l'ensemble du personnel.

L'information sur la sécurité est organisée au niveau de chaque service. Des exercices d'évacuation sont organisés régulièrement.

Pour le personnel en charge de l'accueil, plus concerné par ces questions, il est organisé des essais de détection incendie.

Rappels de formation :

Des séances de rappel de la sécurité sont annuellement organisées par le responsable technique, en particulier pour le personnel d'accueil.

Elles concernent :

- Les alarmes
- Les visites indésirables
- Le cas d'un hôte blessé
- Le cas d'un hôte malade
- L'appel des pompiers
- L'appel de services médicaux les plus proches (SOS médecins ou l'hôpital).

6. La sécurité au quotidien

L'accueil

A l'arrivée, chaque groupe est accueilli avec une présentation :

- des services du centre " la Chaume"
- des règles de bonne conduite (interdiction de visite dans les chambres par des personnes non logées au centre " la Chaume", interdiction d'introduire des boissons alcoolisées, interdiction de fumer dans les locaux d'hébergement etc...)
- des règles de sécurité.

Permanence et alerte

Horaires	Nb de responsables	Nb de personnel d'accueil ou veilleur	Nb de techniciens
De 8 à 17 heures	1	2+ personnel éduc. ou techn.	1
De 17 à 22 heures	1	1+ personnel éduc. ou techn	0
De 22 à 7 heures 30	1	0	0
De à			
De à			
De à			
De à			
De à			

Le veilleur de nuit

Ses missions :

- filtrer les entrées et interdire l'entrée des personnes non logées au centre " la Chaume" à l'exception de celles utilisant le restaurant ou les salles de conférence.
- Surveiller les abords du centre " la Chaume"
- Faire des rondes de sécurité dans tout le centre " la Chaume" à intervalles réguliers
- Intervenir en cas d'appel ou de sollicitation d'un client.

Le veilleur de nuit n'est pas autorisé à entrer seul dans une chambre.

Le veilleur de nuit est équipé d'un badge d'identification et d'un téléphone portable.

Les clés

Les clés de chambre sont des clés traditionnelles. Chaque hôte a sa propre clé qu'il conserve impérativement pendant toute la durée du séjour.

En cas d'oubli de clé dans la chambre, un responsable du centre " la Chaume" peut ouvrir la porte de la chambre avec un passe et la présence ou l'accord du responsable adulte si la chambre est occupée par des enfants.

En cas de clé perdue, le code de la serrure est immédiatement changé. Toutes les clés de l'ancienne serrure sont inutilisables.

La fermeture

Pour rentrer après 22h, une identification des personnes sera demandée.
Le centre est fermé de 22h à 7h30 du matin.

7. La restauration et l'hygiène alimentaire

Contrôles microbiologiques

A chaque repas, il est effectué des prélèvements de chaque plat (entrée-plat-dessert) qui sont conservés une semaine, pour effectuer en cas de nécessité, une analyse microbiologique.

La société ERCEM SILLIKER effectue tous les mois à partir de prélèvements aléatoires sur les denrées et ustensiles des analyses complètes.

Contrôle des services vétérinaires

Les services vétérinaires de la D.D.A.S..S. ont visité l'ensemble des locaux et équipement du centre " la Chaume" en date du _____, ils ont noté que la maintenance des locaux et du matériel était très satisfaisante et que les procédures d'auto-contrôles étaient instituées.

Les normes HACCP sont appliquées au centre " la Chaume"

8. Santé

Médecins

Le centre "la Chaume", fait appel en cas de besoins aux services de Dr GSELL à ORBEY

Hôpitaux

Le centre "la Chaume" est proche de 2 hôpitaux public : ORBEY et COLMAR.

9. Contrat d'assurance

Le centre "la Chaume" est assuré par la société M.A.I.F. sous le n° de sociétaire :902501 J
Le contrat RAQVAM garantit : notre responsabilité civile dans le cadre de notre association.

Les personnes qui participent aux activités de l'association bénéficient, y compris sur les trajets au lieu d'activité, de l'indemnisation des dommages corporels (hors pré et post acheminement jusqu'au lieu de séjour).

Pour les autres cas de figure, le contrat d'assurance individuel de chaque utilisateur du centre pourra être sollicité.

10. Divers

Une convention de séjour est envoyée à chaque responsable de groupe à la signature du contrat. Elle pourra préciser d'autres aspects des règles de sécurité.

Le centre "la Chaume" est membre de Accueil Jeunes Alsace et à ce titre signataire d'une charte de qualité. Cette dernière définit plusieurs aspects de règles sécuritaires.

Bien que conforme à la réalité au moment de la publication, les informations contenues dans ce document ne sauraient se substituer aux dispositions contractuelles.

Pièces à annexer :

Dernier avis de sécurité incendie

Copie des agréments

Copie du contrat passé avec la société de contrôle alimentaire.